

suit toujours de leurs ivrogneries, par le chagrin et le désespoir où se trouvent leurs femmes de se voir dépouillées par leurs maris ivres qui leur emportent tout pour boire et frustrées de la chasse qui leur appartient et qui est enlevée à leurs maris avant qu'ils arrivent à leur village par leurs créanciers.

*Ces sauvages* obérés de dettes et dépouillés par leurs créanciers qui ne leur laissent pas même leurs fusils, sont obligés souvent d'abandonner le pays et d'aller aux Anglais, ne pouvant espérer de payer leurs dettes.

Ces peuples ont si bien reconnu le tort que leur faisait cette traite, qu'ils ont demandé et demandent encore presque toutes les années aux gouverneurs qu'ils l'empêchent par leur autorité. La réponse que fit le Gouverneur de Manhate à ce sujet à un missionnaire qui avait été forcé de lui écrire par les Anciens d'Agnié en est une preuve certaine.

COPIE DE LA LETTRE DU GOUVERNEUR DE MANHATE.

PÈRE, par votre dernière; j'apprends votre complainte lequel est secondée par celle des Anciens des Capitaines Iroquois, comme il appert plus ouvertement par leur requête enclose dans la votre, qui est touchant la grande quantité de lique[u]rs que quelques uns d'Albanie prennent la liberté de vendre aux Indiens; en ce faisant que de grands désordres se sont commis par eux et est à craindre de davantage si l'on y prévient. Pour réponse vous saurez que j'ai pris tout le soin possible et y continuerai sous de très seueres amendes à restreindre et empêcher